



RAPPORT DE COMMISSION

AU CONSEIL COMMUNAL

PRÉAVIS N° 28-2022

Mise en place de mesures pour renforcer le travail social de proximité (TSP) auprès des jeunes avec la création d'un poste supplémentaire de TSP, et pérennisation du dispositif.

Réponse au postulat de Maria Sisto « Seul, c'est bien, à deux, c'est mieux ! Pour le renforcement de l'équipe de TSP (Travailleur.euse.x social.e.x de proximité) à Renens. »

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 28-2022

La commission s'est réunie le lundi 17 octobre 2022 à 19h00, à la salle de conférence du service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires, rue de Lausanne 21.

Elle était composée de Cristina BAQUERO, Verena BERSETH, Elisabete CUNHA, Elodie GOLAZ GRILLI, Gérard DUPERREX, Chiara STORARI, Robert MULOPO, Roland DELAPIERRE et Roxane GUBLER (président-rapporteur).

La postulante Mme Maria SISTO, invitée, était absente.

La municipalité était représentée par M. Jean-François CLÉMENT, Syndic, Mme Nathalie JACCARD, Conseillère municipale, Mme Nathalie CAUVIN, Adjointe de la Cheffe de service pour les secteurs Jeunesse-Affaires scolaires et par M. David BURNIER, Travailleur social de proximité.

Pour rappel, le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal les charges et revenus financiers pour le développement du projet Bienvenue chez Toit et la création d'un poste supplémentaire de travailleur.euse social.e de proximité (TSP) à 60%.

Contexte

En 2011, dans le cadre du préavis N°106-2011, le Conseil communal a validé la communalisation du CRA et la création d'un poste de TSP à 80%, rattaché à la Direction Culture-Jeunesse-Sport. Le TSP est rentré en fonction au 1^{er} septembre 2011. Suite à cela, les jeunes de 12 à 25 ans de Renens bénéficient de diverses animations de loisirs et d'un accompagnement individuel et collectif pour mener à bien divers projets.

En 2020, la crise Covid a révélé de nouvelles problématiques chez les jeunes :

- ruptures dans les parcours des jeunes (scolaires, familiales, socioprofessionnelles)
- inquiétude autour de la santé mentale des jeunes
- violence à nouveau visible, alors que cela n'arrivait plus (ex : bagarre)
- différences sociales exacerbées
- logement précaires

Ceci nous mène à constater que le travail d'un.e TSP à 80% ne suffit plus. Par ailleurs, les demandes ont explosées suite à la crise Covid. Celles-ci émanent tant de jeunes qui ne vont pas bien que de jeunes qui vont bien et souhaitent lancer des projets. La présence d'un.e seul.e TSP ne permet pas de répondre à toutes ces demandes.

En 2022, le projet Bienvenue chez Toit est élaboré et soumis au Canton de Vaud. Ce projet vise à :

1. créer, entre 2023 et 2025, quatre lieux de rencontres aux points cardinaux de Renens afin de se positionner à mi-chemin entre le « Aller vers » et le « Laisser venir » et par conséquent, de toucher plus de jeunes. Il est important de relever que certaines jeunes femmes n'ont pas la possibilité de sortir une fois rentrée de l'école. Pour toucher ce public il est donc nécessaire que les lieux de rencontres soient situés entre l'école et les foyers. L'ouverture des deux premiers lieux est prévue en 2023, puis un supplémentaire en 2024 et le dernier en 2025.
2. développer un réseau de grandes sœurs et grands frères qui encadreront les jeunes qui visitent ces lieux. Elles et ils bénéficieront d'une rémunération de CHF 20.-/ l'heure, ainsi que d'une courte formation et devront s'engager par la signature d'une charte de diversité et d'égalité.
3. créer un poste supplémentaire de TSP à 60%. Son entrée en fonction devrait intervenir idéalement dans le courant du 1^{er} trimestre 2023. Etant donné que le TSP actuel est un homme, le binôme de TSP devrait être complété d'une femme afin de toucher un public plus large. En effet, l'équipe a bénéficié pendant 6 mois du soutien d'une stagiaire et cette expérience a montré qu'il est plus facile pour certaines jeunes femmes de s'adresser à une femme.

Le projet Bienvenue chez Toit a donc les objectifs suivants :

- faciliter l'accès des jeunes aux services des TSP, dans un lieu proche de chez eux
- offrir une présence régulière et un accueil bienveillant dans différents lieux de la ville
- développer le lien social
- favoriser le développement de projets individuels et collectifs
- viser l'émancipation et l'autonomisation du public cible

Le Canton de Vaud a donné son soutien à hauteur d'une subvention de CHF 70'000.- répartie sur trois ans. Le présent préavis a donc pour objectif de demander au Conseil communal de compléter le financement du Canton, soit une charge supplémentaire de CHF 60'800.- au budget 2023. Une demande de subvention sera aussi effectuée auprès du Bureau Cantonal d'Intégration, mais celle-ci n'est possible qu'après l'approbation du présent préavis.

Parallèlement, le présent préavis répond au postulat de Mme la Conseillère communale Maria Sisto en date du 7 avril 2022, « Seul, c'est bien à deux, c'est mieux ! Pour le renforcement de l'équipe de TSP (Travailleur.euse.x social.e.x de proximité) à Renens. ». Toutefois, ce postulat fait aussi mention de la problématique des nuisances sonores en soirées et la nuit qui ne sont pas uniquement causées par les jeunes. Pour répondre à ces désagréments, la Municipalité a mandaté l'Observatoire de la Sécurité qui est en charge de proposer des solutions.

Avant de passer aux questions-réponses, plusieurs commissaires félicitent le TSP et l'équipe jeunesse pour le gros travail accompli. Une commissaire fait part de son expérience professionnelle et confirme que la demande provenant des jeunes est beaucoup plus importante depuis la crise Covid. Elle a aussi constaté que les réseaux de partenaires du travail de proximité sont arrivés à saturation.

Questions de la commission et réponses de la Municipalité

Q1. *Quel est l'âge des jeunes touchés et actuellement où vont-ils pour présenter leurs demandes ?*

Le.la TSP accueille les jeunes au CRA (Centre de Rencontre et d'Animation), qui propose des activités pour les jeunes de 6 à 25 ans.

Q2. *Quels sont les types de projets entrepris dans ce cadre ?*

Il peut s'agir de projets individuels comme par exemple un projet de formation, la recherche d'un logement, la création d'un dossier de postulation, remplir sa première déclaration d'impôt, l'organisation d'une rencontre de jeux en ligne dans le cadre d'un travail de maturité, l'organisation d'un tournoi de foot, etc. Il y a aussi des projets collectifs comme par exemple l'aménagement d'un module de fitness urbain. Tous les projets ne sont pas réalisables et tous les projets n'aboutissent pas. Mais même dans ces cas, le processus apprend énormément aux jeunes.

Q3. *Il y a une différence entre responsabiliser les jeunes et les mater. Est-ce qu'on arrive à les responsabiliser ?*

La mission des TSP est de soutenir les jeunes pour qu'ils arrivent à atteindre leurs objectifs et non de faire à leur place. Le.la TSP n'apporte son soutien qu'aux jeunes qui ont envie d'aller de l'avant.

Certains jeunes échouent plusieurs fois avant d'atteindre leur cible et de prendre leur envol. Ceci peut arriver par exemple lors de la recherche d'un emploi ou apprentissage. Le monde du travail n'est pas toujours accueillant et le soutien d'un.e TSP peut impacter la motivation d'un.e jeune qui reçoit une grande quantité de réponses négatives à ses postulations.

Q4. *L'équipe jeunesse est passée par une période de chamboulements. Est-il opportun d'accueillir un.e nouveau.elle collaborateur.trice maintenant ? Est-ce le bon timing ?*

Depuis presque une année, l'équipe jeunesse est au complet et fonctionne. Le TSP et l'équipe collaborent et s'appuient mutuellement. L'arrivée d'une nouvelle personne sera une réelle aide. Il est aussi intéressant de préciser que l'intégration de la stagiaire s'est bien passée.

Ce qui est important maintenant c'est de recruter une personne qui a une grande capacité d'adaptation. Il faudra être attentif à la personnalité des candidat.e.s lors du recrutement pour éviter les erreurs de casting.

Q5. *Une partie du travail des TSP est de représenter la Ville de Renens et ses actions lors de présentations à d'autres organisations. Est-ce que le.la TSP supplémentaire se rendra aussi dans ces instances ?*

Pour débiter, oui la nouvelle personne l'accompagnera, mais par la suite le but est de se partager les tâches et non d'aller représenter la commune à deux.

Q6. *Comment sentez-vous les jeunes sur le terrain ? Est-ce que les co-productions fonctionnent ?*

L'expérience montre que dès qu'on laisse de la place pour développer un projet ou pour s'exprimer sur un sujet, les jeunes la prennent. Donc oui, ça fonctionne tout à fait.

Q7. *Le projet Bienvenue chez Toit prévoit de créer quatre lieux de rencontre dans des structures existants. Comment est-ce que cela va-t-il s'articuler avec les autres projets et associations de la ville ?*

Il est clair que ce projet ne va pas délocaliser d'autres associations ou projets. On peut tout à fait envisager un aménagement et une décoration mobile que les jeunes rangent à la fermeture.

Q8. *A quel point est-ce que le rôle des grands-frères et grandes-sœurs est prédéfini ?*

Afin de développer un réseau de grands-frères et grandes-sœurs, on capitalise sur l'expérience en salles de sport avec les moniteurs et monitrices. Les grands-frères et grandes-sœurs ne sont pas difficiles à trouver. Il y a de la demande. On nomme des jeunes qui sont des exemples positifs pour les autres jeunes et qui ont une bonne intelligence émotionnelle. Leur rôle est de servir de mentor.e, d'accompagner les autres jeunes, de travailler les liens et les ouvertures, et de passer le relai aux TSP lors de situations plus dures. Ces grands-frères et grandes-sœurs ne doivent pas se positionner en tant que sauveur.euse.s, mais réorienter les jeunes vers les professionnels quand cela est nécessaire.

Q9. *Comment les grands-frères et grandes-sœurs sont-ils suivis ?*

Il est fondamental de les former sur par exemple les règles de confidentialité, comment recevoir les autres jeunes et les rediriger si besoin. Le.la TSP n'est jamais bien loin et il prend le relai lorsque les situations sont plus compliquées.

Q10. *Quel est l'outil utilisé pour enregistrer les données nécessaires aux indicateurs d'évaluation ?*

Dans un premier temps les données seront saisies dans Excel. Dans un second temps, il faudra peut-être se doter de nouveaux outils pour obtenir un meilleur monitoring.

Q11. *Est-il possible de quantifier le plus possible les besoins avant le lancement du projet Bienvenue chez Toit, pour pouvoir ensuite comparer l'avant-après et prouver que l'investissement a permis de résoudre un problème ?*

Le travail social de proximité consiste principalement à ressentir les choses sur le terrain. Ce que l'on attend du.de la TSP c'est d'être présent avec les jeunes et non d'être un.e statisticien.ne isolé.e. Il y a peu de ressources pour accomplir un grand travail, c'est pourquoi il est important de limiter les tâches administratives des TSP.

Q12. *Ce poste supplémentaire de TSP à 60% n'est pas une charge supplémentaire pérenne mais uniquement temporaire pour 3 ans, est-ce bien juste ?*

Oui, pour l'instant ce poste est un CDD pour une durée de 3 ans. Une fois le bilan établi, ce poste pourra être pérennisé si besoin.

A la fin de la 1^{ère} année, on aura déjà une bonne idée de si ce projet a du sens ou non et s'il faudra le pérenniser. A la fin de la 2^{ème} année, on ira déjà chercher des fonds pour les charges de la 4^{ème} année. L'idée est bien évidemment d'obtenir des fonds ailleurs afin de réduire les charges de la ville.

Q13. *N'est-ce pas déstabilisant pour la nouvelle personne d'être embauchée en CDD plutôt qu'en CDI ?*

Non, dans les milieux sociaux, ce type de poste n'est pas rare et comme légalement on ne peut pas renouveler éternellement un CDD, ils finissent généralement par être pérennisés.

Q14. *Lors de l'étude du présent préavis, la COFIN a déposé un amendement consistant à considérer les incidences financières avant subvention cantonale plutôt qu'après. Le montant passe donc de CHF 60'800.- net à CHF 90'800.- brut. La COFIN a aussi émis le vœu que le 0.6 EPT soit porté au budget 2024 et entre dans le plan des postes comme poste autorisé. Comment la municipalité accueille-t-elle la demande de la COFIN ?*

L'amendement et les vœux formulés par la COFIN ne remettent pas en question les conclusions du préavis. La municipalité est d'accord avec l'amendement et accepte la proposition de la COFIN de porter le 0.6 EPT au budget 2024.

Q15. *Peut-on formuler une demande de subvention auprès du BCI (Bureau Cantonal d'Intégration) alors que le projet a déjà obtenu une subvention cantonale ?*

Oui c'est tout à fait possible car ces deux subventions ne sont pas liées.

Q16. *Est-ce que ce sont les jeunes qui vont nettoyer les lieux ?*

Les nettoyages s'inscriront dans les nettoyages généraux.

Q17. *Comment peut-on s'assurer que les jeunes vont respecter les lieux ?*

Le but du projet est que les jeunes s'approprient ces lieux, il n'y a donc pas de raison qu'ils n'en prennent pas soin et en plus de cela, ils devront signer une charte.

Q18. *Le.la TSP travaille-t-il.elle aussi la nuit afin de résoudre les problèmes de nuisances sonores ?*

Le.la TSP travaille parfois la nuit, mais agir sur les nuisances sonores ne fait pas partie de ses missions. Le.la TSP n'est pas là pour effectuer le travail de la police. Toutefois, il est possible que son travail sur le terrain auprès des jeunes ait des retombées positives sur l'espace public la nuit.

La partie du postulat de Maria Sisto sur la problématique des nuisances sonores nécessite une autre approche. Par exemple, la Ville de Lausanne a quatre TSP plus des chuchoteur.euse.s

c'est-à-dire des correspondant.e.s de nuit qui font ce travail là. Il est important de bien séparer le travail des TSP du travail des chuchoteur.euse.s afin de préserver les liens entre les jeunes et les TSP. A Renens, l'Observatoire de la Sécurité a été mandaté pour chercher des solutions. Ce travail est en cours. La police a aussi son rôle à jouer. Un travail est aussi en cours de ce côté pour monter une présence policière dans les quartiers.

Q19. De nouvelles mesures pourraient être prises par l'OFSP cet hiver à cause du Covid. Comment l'équipe jeunesse s'y prépare-t-elle ?

Tout ce qu'on peut faire c'est de préparer plusieurs scénarios, puis de s'adapter.

Délibération de la commission

La municipalité a pu répondre à toutes les questions de la commission. Les débats étaient riches et intéressants.

Après délibération, la commission décide de soutenir les propositions de la COFIN. La commission accepte à l'unanimité le vœu de la COFIN de porter le 0.6 EPT au budget 2024 et à 8 voix et 1 abstention, la commission accepte l'amendement consistant à considérer les incidences financières avant subvention cantonale plutôt qu'après.

Les conclusions du préavis amendées sont acceptées par 8 voix pour et 1 voix contre.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N°28-2022 de la Municipalité du 13 octobre 2022,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à développer le projet Bienvenue chez Toit et les mesures pour renforcer le travail social de proximité auprès des jeunes de Renens en créant un poste supplémentaire de « TSP » à 60%.

ACCEPTE les charges et revenus supplémentaires au budget 2023, tels que décrits au chapitre 6.1 des incidences financières pour un montant total ~~net de CHF 60'800.-~~ **brut de CHF 90'800.-** réparti dans la section N° 5300 – Jeunesse.

APPROUVE la réponse de la Municipalité au postulat Maria Sisto « Seul, c'est bien, à deux, c'est mieux ! » Pour le renforcement de l'équipe de TSP (Travailleur.euse.x social.e.x de proximité) à Renens. »

Les commissaires

Verena BERSETH

Elisabete CUNHA

Elodie GOLAZ GRILLI

G rard DUPERREX

Chiara STORARI

Robert MULOPO

Roland DELAPIERRE

Cristina BAQUERO

Roxane GUBLER (pr sident rapporteur)